

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
de Lille**Objet :**Référence :  
2024 / 4 / 1AUTORISATION DE  
REMBOURSEMENT  
DES FRAIS  
D'INSCRIPTION AU  
SEJOUR DE  
VACANCESDATE DE CONVOCATION  
26 Juin 2024DATE D'AFFICHAGE  
26 Juin 2024EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 18

VOTANTS : 20

**EXTRAIT DU  
DELIBERATIONS****REGISTRE AUX****du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG**

L'an deux mil Vingt Quatre, le Trois Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présent(e)s :** MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAUX Patricia, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, LLANES David, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme BULTEY Dominique  
Mme MELI Odette donne pouvoir de vote à M. DECALONNE Jean-Louis

**Absentes :** Mmes HERBAUT Pierrette, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie

**A été nommée secrétaire :** Mme DESROUSSEAUX Patricia

Par délibération n° 2023/8/1 en date du 06/12/2023, le conseil municipal a fixé le montant de la participation des familles pour le séjour de vacances organisé du 8 au 19 juillet 2024 et défini les modalités de paiement.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'inscription de l'enfant Castille DE PONTON D'AMECOURT à ce séjour et du paiement intégral de la participation effectué par les parents.

Une facture d'un montant de 186 euros, au titre d'un acompte, a malencontreusement été émise à l'encontre de cette famille, conduisant à un trop perçu.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser à la famille DE PONTON D'AMECOURT, le montant du trop-perçu, soit la somme de 186 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pascal ZOUTE